



Procréation volontaire entre homo et hétéro

Par **cyrca**, le **22/06/2008** à **18:35**

Bonjour,

Future maman en 2008 âgée de 41 ans ayant conçu l'enfant par acte sexuel avec un homosexuel en couple stable non pacsé, je me demande quels seront les droits de chacun vis à vis de l'enfant, étant donné que le couple gay souhaitait fortement être "parents" et moi aussi de mon côté.

De plus quel type de contrat doit on envisager entre nous pour après reconnaissance par le père géniteur et naissance de façon à vivre (provisoirement ou pas) tous les 3 sous le même toit à Paris ?

Vos conseils seront les bienvenus.